

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1735**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Restaurateur et conservateur d'œuvres d'art (céramique, papier, peinture)

Nouvel intitulé : Restaurateur du patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecoles de Condé (Lyon)	Le président du jury, Le président des Ecoles de Conde, Président des Ecoles de Condé

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342v Restauration des œuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'exercice du métier conservateur-restaurateur d'œuvres d'art comporte dans chacun des trois domaines d'exercice (peinture de chevalet, œuvre céramique et œuvre sur papier) six activités principales : - Le diagnostic de l'état de l'œuvre ou de l'objet, de son support et des matériaux qui le constituent ;

- Conjointement à ce diagnostic sur la matérialité de l'œuvre ou de l'objet, un important travail de recherche et d'analyse est menée sur son identité esthétique, historique et iconographique ;
- La formulation d'un constat d'état ;
- L'élaboration d'un protocole de traitement en rapport avec le milieu de conservation de l'œuvre ;
- La mise en œuvre et le suivi de l'exécution de conservation préventive de l'œuvre ou de l'objet et des travaux de restauration proprement dit ;
- L'étude et la recherche à caractère technologique et scientifique sur les matériaux, les processus et les mises en œuvre notamment.

Le restaurateur-conservateur consacre une part importante de son travail à l'étude et à la recherche aussi bien d'ordre scientifique et technique que sur le plan historique. Outre une aptitude à la synthèse et à la décision, cette activité implique une concertation permanente avec ses partenaires : historiens d'art, scientifiques, laboratoires spécialisés.

Les capacités attendues et attestées renvoient aux six activités visées : Le titulaire est capable :

- D'effectuer avec précision l'analyse visuelle comme l'analyse raisonnée de l'état d'altération formelle et matérielle de l'œuvre ou de l'objet et de formuler en conséquence l'ensemble de ces diagnostics ;
- De procéder à l'analyse esthétique et matérielle fondée sur la chronologie historique et stylistique de la création plastique.
- De rédiger un constat d'état selon la forme et l'ordre voulus ;
- De déterminer l'ensemble des traitements curatifs et des travaux de restauration proprement dit, à partir des matériaux constitutifs de l'œuvre et la connaissance exacte des matières contemporaines susceptibles d'être employées, en respectant les protocoles se référant à la notion de réversibilité.
- D'assurer lui-même les séquences de l'acte de restauration ou d'en assumer la direction et le suivi jusqu'à son terme ;
- D'analyser le projet, la mise en œuvre et l'exécution d'une restauration, en respectant la méthodologie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Conservation restauration de l'œuvre d'art.

Conservateur restaurateur d'œuvres d'art, spécialité : papier, peinture de chevalet, céramique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les composants constitutives de la certification renvoient au concept d'unité de certification capitalisable. Celles-ci comportent après formation :

- 1 - un contrôle continu des connaissances, des expérimentations techniques et des savoir-faire spécifiques aux domaines de la peinture, de l'œuvre céramique ou de l'œuvre sur papier ;
- 2 - des travaux pratiques et des études de cas en situation d'atelier à partir d'œuvres altérées en cours de traitement.
- 3 - la présentation accompagnée d'un mémoire et d'un dossier d'étude et de recherche d'une œuvre à restaurer, avec une fiche de diagnostic, de traitement et de protocole
- 4 - un rapport de stage est également présenté au jury
- 5 - des épreuves finales constituées :
 - * d'une brève évaluation orale de l'étudiant sur le choix de ces stages en entreprise : les pratiques, les méthodes et les mises en œuvre acquises en milieu professionnel.
 - * de la soutenance du mémoire comprenant instantanément l'exposé explicite :
 - des études esthétiques, iconographiques et stylistique,

- des études à caractère technique et scientifique,
- des expérimentations et des savoir-faire déployés au cours du travail de conservation et de restauration
- * d'un exposé de la problématique de recherche et du contenu des recherches menées à partir des ses travaux de conservation et de restauration.

La réussite au TOEIC permet d'accréditer la certification en Bachelor.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		membres extérieurs 75% (8 membres au total)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Non connu

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	L'Ecole est membre de ELIA (European League Of Institutes of the Arts) et de European Accreditation Board of Higher Education Schools, et de ce fait les étudiants bénéficient d'un double cursus sanctionné par un European Master (bac +5).

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998. Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.ecoles-conde.com>

Lieu(x) de certification :

Ecoles de Conde 5, place Gensoul
69002 Lyon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Restaurateur du patrimoine